



**Non classifié**

Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
Organisation for Economic Co-operation and Development

**PUMA/ETH(99)1**

**OLIS : 18-Jun-1999**  
**Dist. : 21-Jun-1999**

**Or. Ang.**

PARIS

**SERVICE DE LA GESTION PUBLIQUE**  
**COMITE DE LA GESTION PUBLIQUE**

**PUMA/ETH(99)1**  
**Non classifié**

## **ENQUETE SUR LA GESTION DE L'ETHIQUE DANS LE SERVICE PUBLIC**

*Ce questionnaire a été envoyé aux pays Membres afin qu'ils fassent part de leurs commentaires au plus tard le 21 juillet 1999.*

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Janos Bertok :  
Tel: (33-1) 45 24 93 57 ; Fax: (33-1) 45 24 17 06 ; E-mail: [janos.bertok@oecd.org](mailto:janos.bertok@oecd.org)

**79433**

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine  
Complete document available on OLIS in its original format

**Or. Ang.**

## Introduction à l'Enquête sur la gestion de l'Ethique dans le Service Public

### Objectif de l'Enquête

Le Conseil de l'OCDE a adopté le 23 avril 1998 une Recommandation sur l'amélioration du comportement éthique dans le service public. Par cette Recommandation, le Conseil de l'OCDE invitait le Comité de la Gestion publique à présenter un rapport dans un délai de deux ans pour analyser les expériences, les actions et les pratiques des Etats membres qui se sont révélées efficaces dans leur contexte national particulier. Les 27 et 28 avril 1998, la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres a exprimé sa satisfaction au sujet de l'approbation de la Recommandation et a demandé à recevoir le rapport à l'occasion de sa réunion de l'an 2000.

Le questionnaire a pour objectif de fournir des informations comparatives destinées à apporter un concours aux actions des Pays Membres pour sauvegarder le bon fonctionnement de leurs institutions et de leurs systèmes de promotion de l'éthique dans le service public. L'enquête rassemblera des informations fournies par tous les pays de l'OCDE sur les politiques et les pratiques destinées à encourager un comportement déontologique et à s'opposer à la corruption dans les différents contextes nationaux.

Les objectifs spécifiques de l'enquête sont de constituer une base de données complète pour permettre des analyses, de distinguer les pratiques prometteuses –ce qui fonctionne et comment, dans les différents environnements nationaux- et de proposer une structure permettant une évaluation. L'enquête se fera au moyen d'un questionnaire, qui utilisera au maximum des informations comparatives afin de décrire comment les pays de l'OCDE réagissent devant le problème mondial de la défense de l'intégrité et de la lutte contre la corruption.

### Perspective de l'enquête

L'enquête vise à mettre en place un cadre d'analyse commun et à permettre une comparaison des mesures prises par les pays pour promouvoir des normes de conduites exigeantes dans la fonction publique. Les définitions suivantes sont adoptées dans le contexte de ces travaux :

Ethique/déontologie:	Normes qui traduisent les idéaux ou les valeurs en une pratique quotidienne;
Valeurs:	Principes partagés collectivement et qui orientent le jugement sur ce qui est bien et convenable ;
Normes de comportement:	Critères exigés pour l'activité concrète des agents publics/ responsables de l'Etat ;
Corruption:	Comprise au sens large, comme l'utilisation d'une fonction publique pour des avantages privés.

Par ailleurs, pour permettre la comparaison des données, il est demandé à chaque pays de fournir des informations sur les fonctionnaires –définis par leur(s) statut(s)- travaillant pour **l'administration d'Etat**, y compris ceux exerçant leurs fonctions au niveau local. Les renseignements qui nous seraient communiqués sur d'autres groupes, et concernant d'autres activités publiques (par exemple, les collectivités locales, les représentants élus, etc.), seront les bienvenus ; si ce type de renseignements complémentaires est communiqué, merci de l'indiquer. Dans certains cas, toutefois, le questionnaire fait référence aux agents publics au sens large, c'est-à-dire à tous les détenteurs de postes publics.

## Structure de l'enquête

L'enquête est divisée en six parties. Les questions portent sur les institutions et sur les procédures définies par les Principes de l'OCDE propres à favoriser la gestion de la déontologie dans le Service public, dans l'ordre suivant :

- I. contexte général
- II. valeurs primordiales
- III. normes de comportement déontologique
- IV. prévention et détection
- V. enquête et poursuites pénales
- VI. coordination et évaluation

## Résultats

Le résultat principal de cette enquête consistera en un rapport qui fournira une analyse comparative sur les tendances et pratiques prometteuses ainsi qu'une information actualisée sur les politiques et pratiques (institutions, procédures) mises en place par les pays Membres pour promouvoir une conduite déontologique et dissuader les agents de se livrer à des comportements répréhensibles. Ce rapport, premier du genre, sera présenté à la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres en avril/mai 2000.

## Procédure

Les Pays Membres sont étroitement associés à la préparation de l'enquête et à celle du rapport destiné au Conseil. Le projet de questionnaire a d'abord été envoyé pour commentaires aux membres du Groupe de référence en matière d'éthique<sup>1</sup> et testé par un pays d'Europe continentale membre du G8. Tous les membres du Comité du PUMA ont ensuite reçu le projet de questionnaire révisé en mai pour commentaires. **Le questionnaire, auquel vous voudrez bien répondre, vous est maintenant adressé ainsi qu'à tous les membres du Comité du PUMA dans sa version finale.**

Les données rassemblées seront traitées durant les mois de juillet et août par le Secrétariat. Le Groupe de référence en matière d'éthique recevra ensuite pour avis, un **projet de plan détaillé** du rapport en septembre 1999. Ce projet, une fois révisé, sera communiqué pour commentaire et discussion aux membres du Comité de la Gestion Publique à leur prochaine session, en octobre 1999. Le Secrétariat tiendra une réunion des représentants nationaux en janvier 2000, pour discuter du projet et le Comité de la Gestion Publique procédera à une dernière révision du projet de rapport au cours de sa session de mars 2000. Le rapport dans sa version finale sera soumis au Conseil en avril/mai de l'an 2000.

## Pour répondre à l'enquête

Il est demandé aux pays de répondre au questionnaire dans un délai de **six semaines**. Nous vous remercions de bien vouloir fournir des réponses descriptives brèves à toutes les questions ouvertes et de vous efforcer, dans la mesure du possible, de ne pas dépasser 15 pages pour l'ensemble de la réponse, y compris la réponse à la Partie I consacrée au contexte général, qui devrait tenir en 2 à 3 pages. Si les choix à cocher ne conviennent pas, n'hésitez pas à fournir une courte description de la situation de votre pays. Lorsqu'il en est fait la demande, les documents par pays seront les bienvenus dans l'une des deux langues officielles de l'OCDE (anglais ou français).

---

<sup>1</sup> Le Groupe de référence est constitué de représentants de huit pays: Finlande, France, Hongrie, Italie, Japon, Norvège, Royaume-Uni et Etats-Unis.

PUMA/ETH(99)1

Merci de bien vouloir fournir le nom et les coordonnées de la (ou des) personne(s) qui remplira le questionnaire :

Nom :	Fonction :	Organisation :
Numéro de téléphone :	Numéro de télécopie :	Adresse email :

Si vous avez besoin d'aide, d'informations ou d'avis complémentaire dans cette phase de réponse au questionnaire, prière de contacter:

M. Janos Bertok, tél. (33-1) 45 24 93 57 ou Email: [janos.bertok@oecd.org](mailto:janos.bertok@oecd.org);

M. Philippe Gustin, tél. (33-1) 45 24 90 64 ou Email: [philippe.gustin@oecd.org](mailto:philippe.gustin@oecd.org);

Mme Jeanette Schollum tél. (33-1) 45 24 16 37 ou Email: [jeanette.schollum@oecd.org](mailto:jeanette.schollum@oecd.org);

Merci beaucoup de votre contribution à l'enquête sur la déontologie organisée par l'OCDE.

## Questionnaire

### I. Quel est le contexte général de la gestion de la déontologie dans le service public de votre pays ?

#### 1. Prière d'indiquer :

- a) **les principaux problèmes relatifs à l'éthique auxquels le service public a été confronté dans votre pays au cours des dix dernières années et plus particulièrement au cours des 18 derniers mois.**  
*(Ces informations porteront par exemple sur des enjeux tels que le rapprochement croissant des secteurs public et privé, sur les disparités croissantes de salaires entre les secteurs public et privé, sur le clientélisme politique...)* ;
- b) **les mesures prises pour améliorer le comportement déontologique dans le service public (sur la même période).** *[Par exemple, modifications législatives ou réglementaires (droit pénal, administratif ou droit de la fonction publique), développement d'institutions pour promouvoir des comportements déontologiques ou dissuader les agents de se livrer à des comportements répréhensibles...]* ; et
- c) **les projets actuellement en préparation relatifs aux problèmes déontologiques dans votre service public.**

### II. Les valeurs essentielles du service public.

#### 2. Les valeurs essentielles du service public sont-elles définies? Oui Non

Si la réponse est positive :

##### 2.1. Quelles valeurs essentielles sont énoncées pour le service public ?

*Prière de dresser la liste des valeurs essentielles du service public (par exemple, honnêteté, impartialité, légalité, etc.) et de joindre, si possible en anglais ou en français, la déclaration ou le document officiel rassemblant ces valeurs essentielles.*

##### 2.2. Sous quelles formes les valeurs essentielles du service public sont-elles énoncées ?

*Prière d'indiquer si ces valeurs sont inscrites :*

- a) *dans des documents juridiques (Par exemple dans la législation, y compris le droit constitutionnel, sous la forme de textes réglementaires, de codes,) et/ou*
- b) *sous d'autres formes (tels que les rapports annuels, brochures, affiches, etc...fournis par l'Etat, des services ou ministères).*

#### 3. Les valeurs essentielles du service public sont-elles communiquées aux fonctionnaires?

Oui  Non

Si la réponse est affirmative, comment? *Prière de cocher tout ce qui convient*

- les valeurs essentielles sont automatiquement distribuées à toute personne entrant dans le service public.
- elles sont distribuées à toute personne qui prend possession d'un nouveau poste dans une autre organisation du service public.
- la déclaration des valeurs essentielles est intégrée au contrat d'emploi (document)<sup>2</sup>.
- les valeurs essentielles, après chaque révision, sont distribuées à tous les fonctionnaires.

<sup>2</sup> Si les contrats collectifs ou individuels sont utilisés dans le service public.

- Les valeurs essentielles sont communiquées par le biais d'instruments relevant des technologies nouvelles (tels que l'Internet, le Minitel).  
 autres, prière de préciser \_\_\_\_\_

**4. La déclaration sur les valeurs essentielles de la fonction publique a-t-elle été reformulée au cours des dix dernières années?** Oui  Non

Si la réponse est positive:

4.1. Quand ? Donnez les dates s'il vous plaît .

4.2 Les fonctionnaires ont-ils été associés à la reformulation de la déclaration? Oui  Non

En cas de réponse positive, *prière de préciser qui a été associé (fonctionnaires issus de tous les services, fonctionnaires en charge des questions de déontologie) et de quelle manière.*

4.3. Le public a-t-il été associé à la reformulation de la déclaration? Oui  Non

En cas de réponse positive, *comment le public a-t-il été informé et consulté ?*

**III. Normes de conduite dans le service public**

**5. Existe-t-il une (des) déclaration(s) sur les normes de comportement que l'on est en droit d'attendre des fonctionnaires?** Oui  Non

Si la réponse est positive, sous quelle forme les normes du comportement sont-elles présentées et par qui?

*Prière de préciser la forme (s'agit-il par exemple d'un code de conduite ?, d'un code de déontologie ?), et le public concerné (s'agit-il des citoyens en général, des parties à un contrat avec les services publics ?). Prière de joindre, dans la mesure du possible, la (les) déclaration(s) officielle(s) - ou leur résumé-, en langue anglaise ou française.*

5.1. Ces normes couvrent-elles en particulier les aspects suivants : *Prière de cocher tout ce qui convient*

- l'acceptation de dons et d'avantages, tels que rétributions, paiements, divertissements.
- l'utilisation d'informations officielles
- l'utilisation de propriétés ou d'installations publiques
- les déplacements officiels
- l'utilisation de cartes de crédit d'entreprise
- le travail extérieur au service public
- les restrictions en matière d'emploi après le départ de la fonction publique
- les conditions spéciales/autorisations relatives au mouvement du service public vers le secteur commercial
- l'implication dans l'action politique
- autres (par exemple, lobbying), *prière de préciser* \_\_\_\_\_

5.2. Existe-t-il des directives/des exigences supplémentaires, présentées dans des codes de conduite professionnels spécifiques pour certaines catégories (*tels que les agents responsables de la passation des marchés publics, les agents du fisc, les juristes, etc*)? Oui  Non

Si la réponse est positive, *prière de spécifier pour qui* \_\_\_\_\_

5.3. Existe-t-il des directives spécifiques pour les fonctionnaires et responsables politiques travaillant à l'interface entre les responsabilités politiques et administratives ? Oui  Non

Si la réponse est positive, quelles normes de conduite couvrent-elles? *Prière de préciser* \_\_\_\_\_

**6. Les normes fondamentales de conduite du service public sont-elles précisées par la loi?**

Oui  Non

Si la réponse est positive, dans quels documents légaux? *Prière de préciser le titre du document légal (par exemple loi sur la fonction publique, loi sur l'administration publique, loi sur les procédures administratives, lois spéciales sur la lutte contre la corruption,...)*

**7. Quels types de conduites sont considérés comme inacceptables au regard de la loi pour des agents de la fonction publique ?**

7.1. Quels types de comportements répréhensibles sont spécifiquement définis dans la **LEGISLATION PENALE** pour les agents de la fonction publique? *Prière de cocher tout ce qui convient*

- corruption sur des agents de la fonction publique/corruption effectuée par des agents de la fonction publique, sous les formes suivantes
  - active (*en offrant*)
  - passive (*en acceptant*)
  - directe (*immédiatement, sans intermédiaire*)
  - indirecte (*en ayant recours à un intermédiaire*)
  - tentative (*intentionnelle*)
- partialité dans la prise de décision dans l'exercice de fonctions officielles
- abus de pouvoir ou de la confiance du public
- autres, *prière de préciser* \_\_\_\_\_

7.2. Quelles sont les interdictions et restrictions imposées aux fonctionnaires par **D'AUTRES TYPES DE LEGISLATIONS**? *Prière de spécifier les interdictions/restrictions et de donner le titre du texte de loi* \_\_\_\_\_

**IV. Institutions et procédures destinées à promouvoir un haut niveau de probité, à prévenir et à détecter les fautes professionnelles**

**8. Comment la gestion des ressources humaines assure-t-elle la promotion d'un environnement professionnel favorisant le respect de la déontologie?** *Prière de cocher tout ce qui convient.*

- il existe des règles/des directives/des politiques pour les procédures de recrutement et de promotion
- le recrutement et la promotion sont fondés sur le mérite
- la transparence des procédures de sélection est assurée par
  - la publication des règles/des directives/des politiques de recrutement
  - la publication des avis de postes vacants
  - L'évaluation des procédures de sélection.
- seuls les critères de sélection publiés et adéquats sont pris en compte lors du recrutement
- les considérations déontologiques sont prises en compte dans la procédure de recrutement.  
*Précisez comment svp?*
- les comportements éthiques sont pris en considération dans l'appréciation des performances.  
*Précisez comment svp?*
- autres, *prière de préciser* \_\_\_\_\_

8.1. Une attention particulière est-elle portée aux agents publics qui occupent des fonctions particulièrement vulnérables à la corruption? Oui  Non

Si c'est le cas, *donnez des informations sur ces fonctions* (par ex celles qui supposent des relations avec le secteur privé telles que justice, douanes, fisc) et de quelle manière (par ex en assurant la mobilité des agents concernés)?

### 9. Comment les agents publics sont-ils sensibilisés, formés aux questions déontologiques?

*Donnez, svp des informations sur les méthodes, telles des formations initiales ou permanentes relatives à la déontologie [merci de préciser la nature (obligatoire ou facultative), le public visé (tous les agents ou seulement ceux travaillant dans des secteurs sensibles), le contenu (programme orienté sur une amélioration de la prise de conscience et de la faculté de jugement déontologique) et l'organisation (dispensée par un organe central ou par chaque service concerné) de la formation].*

**10. Quels types de directives, d'avis, de conseils sont à la disposition des agents publics pour résoudre les problèmes et cas de conscience de nature déontologique qui se posent à eux dans l'exercice de leur fonction?** *Prière de donner des détails et d'indiquer quelle forme prend cette aide (par exemple, s'agit-il d'une personne responsable des questions de déontologie ou d'une institution spécifique, de la responsabilité du supérieur hiérarchique, d'une assistance téléphonique, etc...).*

**11. Quels autres instruments ou dispositions sont utilisés pour promouvoir le respect de normes de conduite exigeantes et la prévention de la corruption?** *Prière de cocher tout ce qui convient.*

- identification et compte rendu sur les situations de conflit d'intérêt, surtout dans les domaines de:
  - la gestion financière
  - l'emploi après la sortie de la fonction publique
  - l'acceptation de cadeaux et d'avantages tels que des rémunérations, des paiements, des distractions
  - Autres, *prière de préciser* \_\_\_\_\_
- publication obligatoire des informations internes en matière de comportement déontologique et d'éventuelles transgressions
- obligation de motivation des décisions administratives
- existence de voies de recours contre les décisions administratives
- existence de délais de réponse maximum tolérés pour répondre aux demandes des usagers
- existence de dispositions de lutte contre la corruption<sup>3</sup> dans les appels d'offres
- existence de contrôles spécifiques pour les procédures de passation des marchés publics
- évaluation des risques dans les secteurs les plus exposés
- autres, *prière de préciser* \_\_\_\_\_

**12. Une déclaration (des actifs personnels, des intérêts financiers) est-elle exigée dans la fonction publique?**

Oui  Non

Si la réponse est positive, de la part de qui?

- représentants élus
- hauts fonctionnaires
- autres, *prière de préciser* \_\_\_\_\_

---

<sup>3</sup> Par exemple, il est interdit aux sociétés qui sont reconnues coupables de corruption de participer à d'autres appels d'offres.



- la déclaration n'est exigée que dans certains secteurs (par exemple, les douanes, les marchés publics), *prière de préciser les secteurs* \_\_\_\_\_

12.1. Existe-t-il des secteurs pour lesquels les exigences de déclaration sont plus rigoureuses/contraignantes? Oui  Non

Si la réponse est positive, dans quel secteur? *Prière de préciser* \_\_\_\_\_

12.2. Quelles informations exige-t-on dans la déclaration?

- actifs et passifs  prêts  
 origine et niveau des ressources  activités extérieures  
 cadeaux  emplois antérieurs  
 autres, *prière de préciser* \_\_\_\_\_

12.3. Quel est la fréquence retenue pour la communication des informations?

- annuelle  
 au moment de tout changement décisif de circonstances  
 à l'entrée dans la fonction publique  
 à la sortie de la fonction publique  
 autres, *prière de préciser* \_\_\_\_\_

12.4. Comment cette information est-elle utilisée? *Prière de préciser [par ex. si la déclaration est publique ou confidentielle, qui a accès aux informations communiquées, l'utilisation qui en est faite (pour éviter les conflits d'intérêts, détecter un enrichissement illicite)...]* \_\_\_\_\_

**13. Existe-t-il des procédures permettant et exigeant des agents publics qu'ils rendent compte des actes répréhensibles/de soupçons de corruption commis par d'autres agents publics?**

Oui  Non

*Prière de cocher tout ce qui convient:*

- des dispositions juridiques définissent les procédures.  
 des règles internes définissent la procédure dans chaque organisation du service public.  
 autres, *prière de préciser* \_\_\_\_\_

13.1. Existe-t-il une protection pour les agents de l'Etat qui dénoncent des malversations? Oui  Non

Si la réponse est positive, quel genre de protection?

- légale  
 anonymat  
 autre, *prière de préciser* \_\_\_\_\_

13.2. Existe-t-il des procédures et des institutions spécifiques mises à la disposition du public pour dénoncer les malversations commises par les agents publics? Oui  Non

Si la réponse est positive, quelles sont-elles?

- procédures de plainte  médiateur  
 assistance personnelle ou téléphonique  autre, *prière de préciser* \_\_\_\_\_

**14. Existe-t-il des dispositifs internes<sup>4</sup> de contrôle susceptibles de contribuer à l'amélioration de la déontologie dans les services publics?**

Oui  Non

<sup>4</sup> Contrôle et audit utilisés par les organes dirigeants des organismes du service public.

Si la réponse est positive:

14.1. Quel type de contrôle interne est utilisé pour promouvoir la déontologie dans le service public? Prière de préciser (*par ex. les contrôles financiers, les contrôles de gestion,...*).

14.2. Comment les contrôles internes contribuent-ils aux efforts de prévention contre la corruption? Prière de préciser (*par ex. en permettant à la direction de détecter les irrégularités et de repérer les problèmes de procédure, en fournissant des recommandations spécifiques d'amélioration du système de gestion,...*).

14.3. Un suivi de la mise en œuvre des mesures recommandées est-il exigé? Oui  Non   
Si la réponse est positive: Quel est le dispositif de suivi? Prière de préciser \_\_\_\_\_

14.4. Les contrôles internes sont-ils exigés :

- par la loi
- par la politique générale
- autrement (*prière de préciser*)

14.5. Quelle est la fréquence des contrôles internes?

Prière de préciser \_\_\_\_\_

14.6. Qui a accès aux rapports de contrôle interne? Prière de préciser (*par ex. corps de contrôle, parlementaires..*) \_\_\_\_\_

**15. Existe-t-il des procédures disciplinaires pour traiter des cas de manquement aux normes de la fonction publique?** Oui  Non

Si la réponse est positive, préciser le type de mesures disciplinaires (*par ex. du blâme à la démission ou radiation de la fonction publique -préciser leur source (législation, documents internes de l'institution) Préciser les moyens de recours possibles y compris devant les tribunaux*)

## V. Institutions et procédures permettant d'enquêter sur les malversations et de les poursuivre

**16. Quels sont les organismes mis en place pour enquêter sur les malversations et la corruption dans le service public? Prière de cocher tout ce qui convient:**

- un organisme d'enquête fonctionne avec compétence sur l'ensemble du service public.
- un organisme d'enquête fonctionne avec compétence exclusive sur un organisme ou sur un ensemble particulier d'organismes du service public.
- une fonction d'investigation existe au sein de chaque agence/département du service public.
- autres, *prière de préciser* \_\_\_\_\_

Prière de préciser la compétence des organismes d'investigation, devant qui ils sont responsables, les facteurs qui garantissent leur indépendance d'enquête et, si possible, leurs ressources (financières et en personnel) \_\_\_\_\_

**17. Quels sont les organismes mis en place pour exercer les poursuites ?**

Prière de préciser la compétence des organismes responsables de l'engagement des poursuites, devant qui ils sont responsables, les facteurs qui garantissent leur indépendance et, si possible, leurs ressources (financières et en personnel) \_\_\_\_\_

17.1. Est-il de la compétence des organismes d'enquête et/ou de poursuite de saisir directement les tribunaux des cas de soupçon de corruption? Oui  Non

**18. Existe-t-il des institutions compétentes pour exercer un contrôle indépendant sur l'administration?**

Oui  Non

Si la réponse est positive, quel type d'institutions? *Prière de cocher tout ce qui convient:*

- Parlement/Commission parlementaire
- auditeurs indépendants/externes rendant compte à des organismes élus tels que le Parlement
- médiateur
- les tribunaux judiciaires
- Office indépendant sur la déontologie
- autres organismes habilités à effectuer un examen des actions de l'administration, *prière de préciser* \_\_\_\_\_

18.1. Existe-t-il des procédures, dispositions, permettant d'attirer l'attention sur des malversations éventuelles d'organismes chargés d'exercer un contrôle indépendant sur les activités de services publics? Oui  Non

Oui  Non

Si la réponse est positive, *prière de préciser* \_\_\_\_\_

18.2. Quels sont les domaines couverts par l'audit externe<sup>5</sup>? *Prière de préciser* \_\_\_\_\_

18.3. Quelle est la fréquence des audits externes? *Prière de préciser* \_\_\_\_\_

18.4. Les rapports d'audit externe sont-ils systématiquement publiés? Oui  Non

Oui  Non

**VI. Coordination et évaluation**

**19. Existe-t-il une institution (une unité spécialisée ou un comité) qui soit chargée de coordonner et de gérer la mise en œuvre de la politique de l'administration en matière de déontologie?**

Oui  Non

Si la réponse est positive, *prière de préciser, à la fois le nom, le statut, les ressources en personnel, etc. de l'institution (ou des institutions)* \_\_\_\_\_

19.1. L'institution (ou les institutions) est-elle (sont-elles) établie(s) par la loi? Oui  Non

Oui  Non

19.2. L'institution établit-elle un rapport sur l'état de la déontologie dans le service public? Oui  Non

Oui  Non

Si la réponse est positive, à qui l'adresse-t-elle?

- au Parlement
- au Gouvernement
- autres, *prière de préciser* \_\_\_\_\_

19.3. Avec quelle fréquence ce rapport est-il exigé?

- annuellement
- autres, *prière de préciser* \_\_\_\_\_

19.4. Comment vérifie-t-on que les mesures prises par le gouvernement dans le domaine de la déontologie et de la lutte contre la corruption sont cohérentes et complémentaires? *Prière de cocher tout ce qui convient:*

\_\_\_\_\_

<sup>5</sup> audit par une organisation indépendante rendant compte à des organismes élus tels que le Parlement

- en ayant recours à l'évaluation des risques pour orienter les décisions politiques, définir les priorités et l'ordre d'adoption des mesures dans le domaine de la déontologie.
- en analysant les échecs systémiques, les tendances qui se dégagent des affaires de nature criminelle et disciplinaire
- en présentant des orientations nationales et/ou une liste de mesures à prendre pour mettre au point des stratégies de prévention dans les organisations
- en désignant un office central chargé de la supervision de toutes les mesures relatives à la déontologie, y compris en assurant la cohérence des législations
- autres, *prière de préciser* \_\_\_\_\_

19.5. A-t-on mis au point un plan ou une stratégie national(e) en matière de déontologie? Oui  Non   
Si la réponse est positive, *prière d'en indiquer la forme (un document de nature politique ou administrative) et ses domaines prioritaires.*

19.6. A-t-on mis au point un plan ou une stratégie national(e) pour la prévention de la corruption? Oui  Non   
Si la réponse est positive, *prière d'en indiquer la forme (un document de nature politique ou administrative) et ses domaines prioritaires.*

19.7. Qu'exige le plan ou le document de stratégie de la part des organisations à tous les niveaux du service public? *Prière de préciser* \_\_\_\_\_

19.8. Des organisations non gouvernementales sont-elles impliquées dans la préparation et l'application de politiques sur la déontologie ? Oui  Non   
Si la réponse est positive, *sous quelle forme ?*

**20. Quelles procédures sont mises en place pour évaluer l'efficacité des mesures visant à promouvoir les conduites déontologiques et à prévenir la corruption ?**

*Prière de donner des informations sur la fréquence de l'évaluation et la manière dont elle se fait, ainsi que sur l'autorité responsable de la conduire.*

20.1. Avec quelle fréquence les mesures de prévention sont-elles ré-examinées et évaluées? *Prière de préciser* \_\_\_\_\_

20.2. Quelles mesures sont considérées comme des instruments utiles pour la prévention de la corruption? *Prière de fournir des précisions, quel que soit l'impact de ces instruments.* \_\_\_\_\_

20.3. Quels sont selon vous les obstacles principaux à une lutte plus efficace contre la corruption dans le service public? *Prière de fournir des précisions* \_\_\_\_\_